



**L'ACCOMPAGNATEUR ÉCOLE ARBITRAGE OU
DE JAJ TERRITORIAL
LIGUE OCCITANIE HANDBALL**

L'accompagnateur École Arbitrage ou de JAJ Territorial

L'accompagnateur d'École d'Arbitrage (AEA) est un licencié de la Fédération en charge de l'accompagnement des arbitres débutants (du JAJ au JA) dans leur mission d'arbitrage lors des compétitions.

Dans ce cadre, il inscrit son action dans une équipe de formation dépendant d'une structure (club, territoire)

Son objectif est de participer à la valorisation de l'arbitrage grâce aux conseils qu'il est capable de proposer aux arbitres débutants.

C'est un référent qui a la capacité d'accompagner, de soutenir et d'encourager l'arbitre débutant dans sa pratique.

Ses activités principales

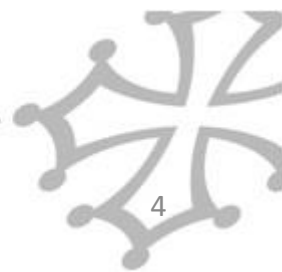
- Il fidélise l'arbitre débutant en le motivant et le conseillant.
- Il assiste l'arbitre débutant au niveau des exigences réglementaires et administratives de la compétition.
- Il sait situer son action dans le cadre de l'école d'arbitrage.
- Il soutient l'arbitre en maintenant un climat favorable au déroulement de la compétition et en étant garant des valeurs du handball.



Missions plus concrètes



- ✦ Accompagner un JAJ dans l'exercice de sa fonction,
- ✦ Veiller à l'application des règlements
- ✦ Gérer les bancs de remplacement, les zones de changement
- ✦ Apporter aide et conseils dans le cadre de la formation du JAJ
- ✦ **PROTEGER LES JUGES ARBITRES JEUNES**



Ses compétences



L'Accompagnateurs doit avoir des compétences ...

✦ **Administratives** (connaissances du fonctionnement d'une instance, de l'organisation d'une compétition, gestion de la feuille de match, gestion de la table de marque, incident...),

✦ **Relationnelles** (bienveillance, calme, courtoisie, fermeté...).

✦ **Arbitrales** (connaissance des règles fondamentales, fondamentaux des techniques d'arbitrage)

Missions : Avant la rencontre

Avant la rencontre :

- ✘ Il arrive avant le début de la rencontre, au moins H-1.
- ✘ Il se présente aux officiels “Il est là pour les arbitres”, et organisateurs
instaure un climat de confiance avec les officiels.
- ✘ Il se présente aux JAJ
- ✘ Il s’assure de la bonne rédaction de la FDME
- ✘ Il doit impérativement s’inscrire sur la FDME (ACCOMPAGNATEUR)

Missions : Avant la rencontre

- ✘ Il veille à la présence effective d'un chronométreur, d'un secrétaire et d'un responsable de salle et d'espace de compétition
- ✘ Il vérifie que les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque soient présents
- ✘ Il s'assure de la bonne configuration de l'aire de jeu et des différents espaces (disposition zones de changements, table de marque, ...)
- ✘ Il aide, si besoin, les JAJ dans leurs prérogatives et contrôles d'avant match (couleurs de maillots, respect heure coup d'envoi, ...)

Missions : Pendant la rencontre

Pendant la rencontre :

- ✘ Il se positionne **OBLIGATOIREMENT** à la table de marque
- ✘ Il a un pouvoir d'autorité et de discipline.
- ✘ Il s'assure du bon travail du secrétaire et chronométreur (gestion fiches exclusion, gestion du temps et score, relation avec les JAJ, ...)
- ✘ Il régule si nécessaire l'activité au niveau des zones de managérat (rappel sur comportement de l'officiel envers le JAJ, respect de la zone de managérat, ...)
- ✘ Il veille au respect des règles de jeu dans cet espace (1 seul officiel debout, échauffement possible mais uniquement derrière les bancs, ...) et intervient si nécessaire.

Missions : Pendant la rencontre

Pendant la rencontre :

✘ Il protège les JAJ de toute agression de joueurs et/ou d'officiels présents dans la zone de changements (contestations, insultes, provocations, intimidations,...) en intervenant auprès de ces derniers et, si nécessaire, en accompagnant les JAJ sur une prise de décision adaptée à la situation.

✘ Si le public d'une rencontre prodigue des pressions exacerbées sur les juges arbitres jeunes en exercice, l'accompagnateur EA doit mettre tous les moyens à sa disposition afin de faire cesser les écarts de conduite constatés.

Missions : Pendant la rencontre

Pendant la rencontre :

✚ Il sollicite l'intervention du Responsable de Salle et Espace de Compétition afin de faire cesser des comportements antisportifs ou antisportifs grossiers du public envers les JAJ, équipes, ...

✚ En cours de match, lors d'une disqualification avec décision de rapport envers un officiel ou joueur, il accompagne le JAJ dans sa décision d'informer l'officiel responsable concerné.

Missions : Après la rencontre

Après la rencontre :

- ✘ Il raccompagne les JAJ aux vestiaires,
- ✘ Il s'assure de la bonne rédaction de la FDME,
- ✘ En cas d'incident, il rédige un rapport et le transmet à la commission compétente (via le logiciel IHAND ou à défaut par courrier)
- ✘ En cas de rapport d'arbitre, il fait également un rapport qui sera pris en compte par l'instance concerné. **Attention il constitue une pièce importante du dossier mais ne se substitue pas de celui des arbitres.**
- ✘ Il veille toujours à la sécurité des JAJ
- ✘ Il aide les JAJ dans la rédaction et gestion du rapport de discipline (via IHAND)



Merci de votre attention



**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**

